

Arrêté relatif à la proclamation des résultats pour l'élection des représentants des personnels au conseil de composante de l'Université de Rouen Normandie

Scrutins du 03 décembre 2024

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la circulaire en date de 11 octobre 2024 relative à l'organisation des élections des représentants des personnels dans les conseils de composante de l'université (IAE, IUT d'Evreux, UFR LSH, UFR Santé, UFR ST, UFR STAPS) le mardi 03 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté en date du 28 novembre 2024 relatif à la composition du bureau de vote dans le cadre de l'organisation des élections des représentants des personnels et des étudiants au conseil de composante de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie ;

Vu les procès-verbaux des scrutins auxquels il a été procédé le 03 décembre 2024.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE ARRETE

Article 1^{er} : Sont proclamés élus au conseil de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie au titre du collège A :

Liste : « UFR Santé » :

- VEBER Benoît
- SKIBA Malika
- FAVENNEC Loïc
- LIARD-ZMUDA Agnès
- SAVOYE Guillaume
- RIVES Nathalie
- COMPERE Vincent
- CANDON Sophie
- VERIN Éric
- ACHAMRAH Najate

Article 2 : Sont proclamés élus au conseil de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie au titre du collège B :

Liste : « UFR Santé » :

- LADNER Joël
- ALESSANDRI-GRADT Elodie
- BOUNOURE Frédéric

- ROTHARMEL Maud
- CACHEIRO-QUINTAS Laura
- CASSINARI Kevin
- BAS Anne-Charlotte
- GONDE Henri
- LECOINTRE Maryline

Article 3 : Sont proclamés élus au conseil de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie au titre du collège P :

Liste : « UFR Santé »

- ARTAUD-MACARI Elise
- LEFEVRE-SCHELLES Antoine

Article 4 : Sont proclamés élus au conseil de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie au titre du collège BIATSS :

Liste : « SNPTES »

- VALET Manon
- BOCLET Jean-Michel
- MARTINS Sylvie

Article 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Normandie, chancelière des universités.

Mont-Saint-Aignan, le 06 décembre 2024

Le Président de l'Université de Rouen Normandie,



Laurent YON

ANNEXE

COLLEGE A

Nombre d'électeurs sur la liste électorale	112
Nombre de bulletins dans l'urne	44
Nombre de suffrages exprimés	42
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	2
Nombre de sièges à pourvoir	10

50 ont obtenu :

La liste « **UFR Santé** » :

42 voix soit 10 sièges

COLLEGE B

Nombre d'électeurs sur la liste électorale	72
Nombre de bulletins dans l'urne	28
Nombre de suffrages exprimés	28
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de sièges à pourvoir	10

Ont obtenu :

La liste « **UFR Santé** » :

28 voix soit 10 sièges

COLLEGE PERSONNELS BIATSS

Nombre d'électeurs sur la liste électorale	123
Nombre de bulletins dans l'urne	66
Nombre de suffrages exprimés	62
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	4
Nombre de sièges à pourvoir	3

Ont obtenu :

La liste « **SNPTES** » :

62 voix soit 3 sièges

COLLEGE P

Nombre d'électeurs sur la liste électorale	171
--	-----

Nombre de bulletins dans l'urne	3
Nombre de suffrages exprimés	3
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de sièges à pourvoir	2

Ont obtenu :

La liste « UFR Santé » :

3 voix soit 2 sièges

Mont-Saint-Aignan, le 06 décembre 2024

Le Président de l'Université de Rouen Normandie,



Laurent YON